

SOUSCRIPTION

OPA BTC

Secur

3698

Bulletin de souscription

OPA BTC Secur 3698

Co-souscription avec dénouement au 1^{er} décès au 2nd décès

La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés. Le versement du capital au second décès n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant ou en présence d'une clause de préciput comprenant les contrats d'assurance. Dans ce cas une copie du contrat de mariage doit être jointe au bulletin de souscription.

Souscripteur N° : STI THE4532

Identification

Mme Mlle M. Nom Prénom

Adresse de la résidence principale

Rés., bât., appt..... Lieu-dit/Hameau

Code postal : Localité Pays

Tél domicile Tél. portable : Adresse e-mail

Résidence fiscale, si différente.....

Adresse professionnelle, si hors de France.....

Pièce d'identité produite

Nature N°

Délivrée le à Nationalité

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée

Informations personnelles

Date de naissance : Lieu de naissance Célibataire Marié(e) Divorcé(e)

Veuf(ve) Partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité Concubin(e)

Régime matrimonial Profession précise

Agriculteur exploitant Artisan, commerçant et chef d'entreprise Cadre, professeur, prof. libérale, scientifique ou artistique

Profession intermédiaire Employé Ouvrier Retraité Autre personne sans activité professionnelle

Régime social S.S. T.N.S. Agricole

Tranche de revenus annuels du foyer

Inférieure à 50 ke De 50 ke à 80 ke De 80 ke à 120 ke De 120 ke à 160 ke De 160 ke à 300 ke Plus de 300 ke

Tranche de patrimoine

Inférieure à 150 ke De 150 ke à 750 ke De 750 ke à 1,5 Me De 1,5 Me à 5 Me De 5 Me à 15 Me

Bénéficiaires en cas de décès (cochez la case correspondant à votre choix)

Le conjoint (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers (*).

Selon désignation par acte authentique déposé chez Maître (Indiquez le nom et l'adresse du notaire)

Clause libre

Versements

Versement initial (frais de souscription inclus : 0 %) : **10 000 €**

SECURITAIRE

%	Fonds	Stratégies	EUR	Rentabilité/Terme	Gestionnaire
100	sécurisé	(1) OPA BTC 3698	10 000 €	1 750 € (min)	Pierre LANDRY
		EVO 2 Secur			

Conditions Générales de Vente

Date d'effet

Le contrat est conclu au moment de l'émission du contrat par Argon Financial, après l'apposition de la signature du souscripteur sur le « Bulletin de souscription » dûment complété, l'encaissement de la prime initiale (ou unique) et l'acceptation de Argon Financial. Il prend effet à la date mentionnée au contrat.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts /fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus. Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Déclaration sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives si le versement dépasse 125 000 euros.

Frais d'entrée

Lors de chaque versement de prime, Argon Financial prélève des frais d'entrée sur la prime payée, tels que spécifiés dans le « Bulletin de souscription » ou dans les demandes de versement complémentaire. Ces frais d'entrée s'élèvent à 0 %.

Frais de gestion

Les frais de gestions annuels applicables à l'encours du contrat, s'élèvent à 0,65% par an.

Disponibilité de l'épargne & Plafond :

À tout moment, le souscripteur peut retirer tout ou partie de son contrat. Le retrait partiel ou total correspond au prélèvement d'une partie ou de la totalité des fonds sélectionnés dans le contrat. Le rachat partiel ne peut ni être d'un montant inférieur à 500 euros, ni réduire la valeur du contrat en dessous de 1500 euros.

(1) Le contrat OPA BTC Secur 3698 secur ne comporte aucun risque en capital. Son taux est porté à 17.5 % net pour les 6 jours de service, à compter du premier versement. Son plafond de versements est de 130 000 euros par personne physique.

Gestion de fonds

La stratégie d'investissement du support vise à combiner le meilleur rendement possible avec la sécurité exigée par la garantie octroyée. Toute allocation de plus de 130 000 euros dans le support à taux garanti nécessite l'approbation préalable de Argon Financial. Le taux minimum de revalorisation garanti est égal à 17.5 % net pour les 6 jours de service.

Prélèvement à la source sur produits financiers

Exonération des plus-values mobilières, si détention supérieure à six mois et provenant d'une participation issue des fonds personnels de l'adhérent.

Désignation des bénéficiaires

Seul le souscripteur a le droit de désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Ce droit ne peut être exercé ni par son conjoint, ni par ses représentants légaux, ni par ses héritiers ou ayants cause, ni par ses créanciers. La désignation des bénéficiaires se fait dans le « Bulletin de souscription » ou ultérieurement par avenant au contrat. La désignation peut également être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique. Le souscripteur peut modifier cette désignation bénéficiaire. Tout changement ultérieur est fait par écrit à l'attention de Argon Financial et est matérialisé par l'émission d'un avenant.

Fiscalité en cas de décès

Le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès au contrat OPA BTC Secur 3698 Secur, sont totalement exonérés de droits de succession, quel que soit le montant transmis et quelle que soit la date de souscription du contrat et des versements effectués.

Cloture

Le livret OPA BTC 3698 Secur peut être clôturé sans préavis par son titulaire. Argon Financial se réserve le droit de clôturer le Livret à tout moment par lettre recommandée avec Accusé de Réception moyennant un préavis de 4 jours. En cas de clôture, le titulaire recevra comme solde du placement, le capital et les plus-values acquises.

Assurance et désengagement

Argon Financial met en place une assurance recouvrement, par le biais de la chambre de compensation vous désengageant financièrement de cette opération dans le cas d'un retournement des marchés financiers et/ou de faillite de notre établissement.

Fait à

Le / /

Signature(s) :